

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} décembre 2009, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

403-12-09 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

404-12-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

405-12-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DE NOVEMBRE 2009.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter les procès-verbaux de la séance de novembre 2009, tels que rédigés.

406-12-09 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	810 461.00\$
Salaires (Écrit. Paies 23)	148 666.25\$
	<u>959 127.25\$</u>

Signé ce 1^{er} jour de décembre 2009.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU:

1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

407-12-09 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration générale, loisirs et urbanisme.

408-12-09 FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser mesdames Monique Savard et Nathalie Poitras à suivre une formation pour les nouveaux élus municipaux offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 6 février prochain à Verchères.

Les frais d'inscription, de transport et de repas, seront défrayés par la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

409-12-09 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité, une convention concernant l'application du règlement de la Communauté Métropolitaine de Montréal sur l'assainissement des eaux.

410-12-09 ADOPTER LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le plan d'action de la politique culturelle, tel que déposé par madame France Therrien, directrice du service des loisirs culturels et sportifs, en date de la présente.

411-12-09 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL L'INFORMATION: VŒUX DES FÊTES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de publier, dans le journal L'Information des vœux pour le temps des fêtes, au coût de 328.\$ pour ¼ de page en couleurs.

412-12-09 DÉTERMINER LE CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2010.

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de fixer par la présente le jour, l'heure ainsi que l'endroit où seront tenues les séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2009 :

Mois	date	heure	endroit
Janvier	18	21h00	616, rue de l'Église
Février	02	20h00	1444, rue Principale
Mars	02	20h00	1444, rue Principale
Avril	06	20h00	1444, rue Principale
Mai	04	20h00	1444, rue Principale
Juin	01	20h00	1444, rue Principale

Juillet	06	20h00	1444, rue Principale
Août	17	21h00	616, rue de l'Église
Septembre	07	20h00	1444, rue Principale
Octobre	05	20h00	575, rue Principale
Novembre	02	20h00	575, rue Principale
Décembre	07	20h00	575, rue Principale

413-12-09 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau potable, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tel qu'adopté par le conseil d'administration en date du 19 novembre 2009.

414-12-09 RENOUVELER LE CONTRAT POUR LA FABRICATION DU JOURNAL L'AMABLIEN.

CONSIDÉRANT que l'Imprimerie JCN a obtenu pour l'année 2009 la confection du journal l'Amablien;

CONSIDÉRANT que la municipalité est satisfaite du résultat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU de renouveler le contrat pour la confection du journal local « L'Amablien » à la compagnie Imprimerie JCN, au coût de 1 350.\$ pour 3 sections, 395.00\$ pour chaque section additionnelle et 35.\$ pour le montage par page.

415-12-09 PUBLICITÉ DANS LA SEPTIÈME ÉDITION DU RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES DE LA MRC DE LAJEMMERAIS 2010.

CONSIDÉRANT que le CLD de Lajemmerais procède à l'élaboration de la septième édition du répertoire des entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT que ce répertoire d'adresse principalement aux gens d'affaires et qu'il se veut un outil de référence visant à favoriser la collaboration entre les différents acteurs de la région économique;

CONSIDÉRANT les différents forfaits offerts dans le plan de commandite proposé par le CLD;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de participer financièrement au répertoire des entreprises de la MRC de Lajemmerais 2010 et de se prévaloir du forfait de commanditaire associé au coût de 400.\$.

416-12-09 CRÉER UN COMITÉ MUNICIPAL POUR LES FÊTES DE LA FAMILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de créer un comité municipal pour l'organisation des Fêtes de la famille et de nommer mesdames Nathalie Poitras et Clairette Gemme, conseillères, madame France Therrien, directrice des loisirs culturels et sportifs, et monsieur Pierre Vermette, conseiller, pour siéger sur ce comité et de s'adjoindre les gens nécessaires au bon déroulement des activités.

Madame France Therrien est également mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'engagement pour la chanteuse France D'Amour pour les activités lors de la Fête Nationale.

417-12-09 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Patrick McDuff, 840, rue Martin : Félicite le conseil suite à l'élection du 1^{er} novembre. Demande à monsieur

Gamache d'accepter la présidence de la fondation du parti Essor. Discute de l'aménagement paysagé du complexe municipal et propose les services de monsieur Christian Grenier pour effectuer les plans.

- Mme Marianne Ducas, présidente du Centre d'Entraide :
Remercie le conseil pour son implication dans l'agrandissement du Centre d'Entraide.
- M. Hugo Fontaine, rue des Chênes :
Discute des travaux effectués devant sa propriété.
- M. Réal Dubuc, 830, rue Principale :
Discute de l'article du journal la Relève, des cadeaux de Noël pour les employés et des passages piétonniers.
- M. Louis Courtemanche, 1576, rue du Souvenir :
Demande d'informer les gens dans un prochain Amablien des procédures pour rejoindre le service des Travaux publics en cas d'urgence quand la municipalité est fermée.
- Mme Johanne Goulet, 330, Mgr Coderre :
Se plaint de la vitesse excessive sur la rue Mgr Coderre.

418-12-09

LEVÉE DE LA SÉANCE ET AJOURNEMENT

La séance est levée à 20:20 heures, et l'ajournement de la séance est fixé au 14 décembre, à 21:00 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2009, à 20:45 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

419-12-09

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter les prévisions de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2010.

Le budget prévu pour les activités financières est de 11 257 993.84\$

420-12-09 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR 2010, 2011, 2012.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2010, 2011, 2012.

Le total s'élève à 20 670,000.\$.

421-12-09 LEVÉE DE LA SÉANCE.

IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente session spéciale et à sa fermeture.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2009, à 21:00 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

422-12-09 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

423-12-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

424-12-09 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration générale, urbanisme, trésorerie et loisirs.

425-12-09 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5, ÉGOUT SANITAIRE PHASE 5.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 5, dans le projet, égout sanitaire, phase 5, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR, en date du 9 décembre 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 1 531 163.62\$ taxes incluses.

426-12-09

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVITUDE PERMANENTE DE GESTION DURALSCO.

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'obtenir une servitude permanente concernant les travaux d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT l'offre faite par Gestion Duralsco;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter l'offre de servitude permanente pour une partie des lots 1611 et 1533 faite par Gestion Duralsco telle qu'énumérée ci-après :

- Une partie du lot 1611, ayant comme superficie approximative de 48 mètres carrés, tel qu'identifié en bleu à l'annexe « A » jointe à la présente, sera cédée à la municipalité de Saint-Amable, pour la somme de 1 500.\$ à des fins de servitude permanente pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire nécessaire pour la desserte de la rue Coursol.
- Une partie du lot 1533, ayant comme superficie approximative de 245 mètres carrés, tel qu'identifié en vert à l'annexe « A » jointe à la présente, sera cédée à la municipalité de Saint-Amable, pour la somme de 1 500.\$ à des fins de servitude permanente pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire nécessaire pour la desserte de la rue Coursol.
- Ladite servitude autoriserait Gestion Duralsco à faire une entrée charretière et le stationnement des condos dans les dites superficies. La municipalité s'engage à remettre en état les lieux à ses frais, si elle a besoin d'intervenir.
- La municipalité devra défrayer tous les frais d'arpentage, de notaire ou autres nécessaires à cette cession de terrain.
- La municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Sébastien Rheault, arpenteur pour préparer les descriptions techniques nécessaires pour ces servitudes et Me Nathalie Jodoin, notaire, à préparer l'acte de cession.

Le maire monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le dit acte de cession, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

427-12-09

ACCEPTER L'OFFRE DE CESSION DE MONSIEUR MICHEL CHARLEBOIS.

CONSIDÉRANT l'offre faite par Monsieur Michel Charlebois pour une partie de terrain qui est adjacent au terrain du garage municipal;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce terrain permettra d'agrandir la cour du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre de monsieur Michel Charlebois pour une partie du lot 211-14 telle qu'énumérée ci-après :

- Une partie du lot 211-14, (superficie approximative de 4 600 pieds carrés) parcelle surlignée à l'annexe « A », offerte à la Municipalité de Saint-Amable, pour la somme de 1.\$ le pied carré. Une description technique sera effectuée pour déterminer la superficie précise.

- La municipalité devra défrayer tous les frais d'arpentage, de notaire, ou autre nécessaires à la cession de la parcelle de terrain.
- La municipalité devra accepter cette offre dans un délai de quatre semaines.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Sébastien Rheault, arpenteur pour préparer les descriptions techniques nécessaires pour cette cession et Me Nathalie Jodoin, notaire, à préparer l'acte de cession.

Le maire monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le dit acte de cession, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

428-12-09

ACCEPTER L'OFFRE D'ÉCHANGE DE TERRAINS DE MONSIEUR SYLVAIN MCDUFF ET DE MADAME JOSÉE BISSONNETTE..

CONSIDÉRANT l'offre faite par monsieur Sylvain McDuff et de madame Josée Bissonnette relative à des échanges de terrains;

CONSIDÉRANT que ces échanges de terrain permettront à la municipalité, l'implantation de la rue du Pinson;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter l'offre de monsieur Sylvain McDuff et de madame Josée Bissonnette telle qu'énumérée ci-après :

- Une partie du lot 210-2-4, tel qu'identifié à la description technique jointe à la présente à l'annexe « A », entre les points A, B, C & D, ayant une superficie de 379.6 mètres carrés (4086 pieds carrés) sera cédée à la Municipalité de Saint-Amable par monsieur Sylvain McDuff et madame Josée Bissonnette. La terre « top soil » devra être enlevée par la Municipalité et remise à monsieur Sylvain McDuff et madame Josée Bissonnette.
- Une partie du lot 210, tel qu'identifié « parcelle « 1 » au projet plan de subdivision joint à la présente à l'annexe « B », surlignée en vert, ayant une superficie approximative de 490 mètres carrés (5275 pieds carrés) sera cédée à monsieur Sylvain McDuff et madame Josée Bissonnette par la Municipalité de Saint-Amable. Une description technique devra être préparée par la Municipalité afin d'avoir la localisation et superficie exacte. A cette même parcelle, la Municipalité de Saint-Amable gardera une servitude permanente afin de garder et d'entretenir sa conduite d'égout pluvial en arrière lot de la rue Dollard. Cette parcelle sera vendue telle quelle, dans son état actuel, il appartiendra aux futurs propriétaires d'étendre la terre « top soil » et d'ériger une clôture ou une haie de cèdre.
- Une partie du lot 210, tel qu'identifié « parcelle 3 » au projet plan de subdivision joint à la présente à l'annexe « B », surlignée en bleu et portant le numéro 38, ayant une superficie de 364.9 mètres carrés (3928 pieds carrés) sera cédée à monsieur Sylvain McDuff et madame Josée Bissonnette par la Municipalité de Saint-Amable.
- En plus de ces échanges, monsieur Sylvain McDuff et madame Josée Bissonnette devront verser à la Municipalité de Saint-Amable, un montant de 15 485.\$ plus taxes.
- Les frais futurs de subdivision de la parcelle 1 de terrains à l'annexe « B » seront à la charge de monsieur Sylvain McDuff et madame Josée Bissonnette et non à la charge de la Municipalité de Saint-Amable.

- La Municipalité devra défrayer tous les frais d'arpentage, de bornage, de notaire ou autres nécessaires à cet échange de terrain.
- La Municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.
- La Municipalité pourra procéder aux travaux d'infrastructure de la rue du Pinson sur la parcelle située à l'annexe « A », suite à son acceptation par résolution de conseil de cette offre d'échange de terrain, dont le tout sera officialisé en début de 2010 par l'entremise d'un acte notarié.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre pour préparer les descriptions techniques nécessaires pour ces échanges et cession et Me Nathalie Jodoin, notaire, à préparer l'acte de cession.

Le maire monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le dit acte de cession, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

429-12-09

ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE À LA VENTE DE TERRAINS SEMI-DÉTACHÉS DANS LE SECTEUR AU NORD DE MÉSANGE.

CONSIDÉRANT que Duralsco Habitation Inc. et Construction M. Williams Inc. ont signé une entente le 4 décembre 2007 afin d'acheter de la municipalité, les terrains situés dans le secteur au nord de Mésange;

CONSIDÉRANT que les plans de subdivisions ont été modifiés afin d'optimiser le développement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir l'assignation des terrains sur le nouveau plan projet de subdivision entre les deux promoteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité un addenda à l'entente relative à la vente de terrains semi-détachés dans le secteur au nord de Mésange.

430-12-09

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste complète des comptes à recevoir par la municipalité, en date du 9 décembre 2009.

Le montant à recevoir s'élève à 1 092 727.10\$.

431-12-09

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de radier un montant de 2070.\$ + 1560.50\$ en intérêt concernant des constats non payés à la Cour de Mont-St-Hilaire avant que ce ne soit la cour de la MRC de Lajemmerais.

432-12-09

ACCEPTER LA DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE-YVES CHARBONNEAU À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ).

CONSIDÉRANT la demande faite par monsieur Pierre-Yves Charbonneau, à la CPTAQ, pour une subdivision d'une partie du lot 8-1 Rang D, SM, pour

l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, aliénation et lotissement, soit pour la construction de résidences unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en zone rurale déstructurée sur la rue Hervé, une rue publique desservie par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale et régionale permet l'usage demandé;

CONSIDÉRANT que même s'il existe des espaces ailleurs dans la municipalité en zone blanche, selon le schéma d'aménagement, ce lot est en façade d'une rue, en zone rurale déstructurée, et qu'aucune parcelle cultivée ne serait soustraite du milieu agricole existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'appuyer la demande de monsieur Pierre-Yves Charbonneau, faite à la CPTAQ pour utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins d'aliénation, de lotissement et pour la construction de résidences unifamiliales isolées, une partie du lot 8-1 Rang D du cadastre de la paroisse de Saint-Marc, dans la Municipalité de Saint-Amable.

433-12-09

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	996 321.16\$
Achats de biens et services pour 2010	147 207.06\$
Salaires (Écrit. Paie 24)	81 215.13\$
	<u>1 224 743.35\$</u>

Signé ce 14^e jour de décembre 2009.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU:

- 1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

434-12-09

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant

et remplaçant le règlement numéro 618-08 fixant la rémunération des élus municipaux.

435-12-09 NOMINATION DE SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAIT-AMABLE.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU que monsieur François Gamache, maire, en remplacement de monsieur Simon Lacoste, et monsieur Mario McDuff, maire suppléant, en remplacement de monsieur François Gamache soient autorisés à signer les chèques, les effets bancaires et tous documents relatifs à la bonne marche de la Municipalité de Saint-Amable.

La résolution numéro 387-11-09 est abrogée.

436-12-09 ACHAT D'UN SYSTÈME POSTAL AUTOMATIQUE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'acheter, de la compagnie Pitney Bowes, un système postal automatique, modèle DM 500, au coût de 3 271.\$ plus taxes.

Des frais de 48.95\$ par mois devront être défrayés pour le panneau de contrôle central ainsi qu'un montant de 38.60\$ par mois pour le contrat de service, après un an puisque la première année est gratuite.

Madame Carmen McDuff, est mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat pour cet appareil.

437-12-09 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2, CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE / HÔTEL DE VILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 2, dans le projet, Construction d'une bibliothèque / hôtel de ville, tel que recommandé par monsieur Jean-Yves Lajoie, chargé de projet de la firme BPR, en date du 30 novembre 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Groupe Geysler inc. est de 410 779.22\$ taxes incluses et incluant la retenue de 10%.

438-12-09 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2, MÉCANIQUE PP-6 ET PP-8.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 2, dans le projet, Mécanique PP-6 et PP-8, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR, en date du 1^{er} décembre 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Robert & CIE Ltée est de 36 430.04\$ taxes incluses.

439-12-09 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 389 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 389, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 10 décembre 2009.

440-12-09 ANNULATION DE DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 777, RUE PRINCIPALE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'annuler deux dérogations mineures concernant la marge avant du 777, rue Principale puisque cette démarche n'était pas nécessaire étant donné que les résidences ayant l'égout sanitaire peuvent avoir

une marge avant secondaire réduite à 4.50 mètres, ce qui est le cas sur la rue Principale.

Le propriétaire devra faire un changement d'adresse puisque sa marge avant conforme se situe dorénavant sur la rue Dupuy.

Les frais encourus pour les demandes de dérogation seront remboursés au citoyen.

441-12-09

AUTORISATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATIONS ET DE RADIODIFFUSION EN EXEMPTION DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE BÂTI D'ANTENNES DE VIDÉOTRON LTÉE SITUÉ AU 662, RUE RÉMI.

ATTENDU QUE Vidéotron Ltée projette l'installation de système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Amable.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada permet à la Municipalité de Saint-Amable d'exempter un promoteur de soumettre à la procédure de consultation un projet d'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion qui y serait autrement soumis ;

ATTENDU QU'après analyse du dossier, la Municipalité de Saint-Amalbe estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique relative au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion présenté par Vidéotron Ltée,;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU :

D'exempter le projet soumis par Vidéotron Ltée, et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la procédure de consultation, tel que prévu en vertu de la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada ;

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron Ltée à l'attention de Chantal Desjardins.

442-12-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 633-09, RELATIF AUX TAUX DE TAXATION, TARIFS ET COMPENSATION, POUR 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 633-09 intitulé : Règlement décrétant les taux de taxation tarifs et compensation pour l'exercice financier de 2010.

Le règlement 633-09 décrète ce qui suit :

Règlement décrétant les taux de taxation, tarifs et compensations pour l'exercice financier de 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 633-09 dont l'objet est décrit par le titre. Qu'il soit statué et décrété par ledit règlement comme suit:

ARTICLE 1

<u>Description</u>	<u>Assiette</u>	<u>Taux</u>
Taxe foncière résiduelle et EAE	Tous les biens-fonds imposables de la municipalité	0,8200 \$ / 100 \$
Taxe foncière sur les immeubles non résidentiels	Les biens-fonds imposables inscrits à l'Annexe au Rôle d'évaluation prévue à cette fin.	1,2123 \$ / 100 \$
Taxe de consommation d'eau	Tout propriétaire qui paye la taxe d'eau et ce pour chaque mètre cube consommé.	0,3100 \$ / mètre cube Incluant EAE

Dans le cas d'une ferme ayant un seul compteur d'eau pour la résidence et pour l'exploitation agricole enregistrée (EAE) la répartition du tarif est établie comme suit :

250 m³ est réputé utilisé et facturé à la résidence, les m³ excédentaires sont imputés à l'exploitation agricole enregistrée (EAE).

Dans le cas du 310, rue Hervé, étant donné que 50% de la consommation d'eau utilisée est employée pour laver les patates brutes non transformées, et par conséquent est rattachée à l'exploitation agricole enregistrée (EAE). La répartition du tarif est établie comme suit : 50% de la consommation d'eau pour cet immeuble devra être attribuée à l'exploitation agricole enregistrée (EAE).

Taxe pour les matières recyclables et résidus verts	Tout propriétaire qui bénéficie du service	74.65\$ / logement, Commerce et EAE
Taxe pour l'enlèvement des résidus domestiques & volumineux.	Tout propriétaire qui bénéficie du service	181.46\$/ logement (occupé ou vacant), commerce et EAE
Taxe d'eau	Tout propriétaire qui bénéficie du service d'aqueduc municipal.	105\$ /logement, Commerce et EAE
Taxe d'égout (quote-part des coûts d'opération)	Tout propriétaire branché ou ayant la possibilité de se brancher et qui bénéficie du service des champs d'épuration communs ou du service des étangs aérés. Sauf les terrains vacants	116,00 \$ / immeuble logement et EAE
Taxe sur les usages accessoires à la résidence	Tout propriétaire qui utilise sa résidence à des fins autres que résidentielles, non branchée aux étangs aérés (commerce ou deuxième logement)	361.11\$/résidence
Taxe sur les usages accessoires à la résidence	Tout propriétaire qui utilise sa résidence à des fins autres que résidentielles, branchée aux étangs aérés (commerce ou deuxième logement)	477.11\$/résidence
Taxe pour la rue Principale	Les biens-fonds imposables situés à l'intérieur du secteur no 1 délimité en rouge sur le plan de l'annexe D du règlement 160-87; incluant les EAE	0,0331\$/100\$
	secteur no 2, vert, Annexe D, règlement 160-87; incluant les EAE	0,0092\$/100\$
	secteur no 3, rouge et vert, Annexe D, règlement 160-87. incluant les EAE	0,0038\$/100\$
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlements 454-00 et 477-01 incluant les EAE	secteur 1, annexe B: secteur 2, annexe C: Secteur 4, annexe E:	0,0065\$/100\$ 60,22\$ / unité 82,92\$ / unité

Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlements 485-02 et 516-03 incluant les EAE)	Sanitaire Pluvial	234.75\$/point 176.80\$ / point
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 537-04)	Sanitaire	234.75\$/point
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 579-06)	Sanitaire	16.2915\$/mètre linéaire
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 613-08)	Sanitaire	234.02\$ / point
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 623-09)	Sanitaire	165.04\$ / point
Égout pluvial: Incluant EAE	Règlement 529-04 – évaluation Règlement 529-04 – frontage	0,0698\$/100\$ d'évaluation 3,5387\$/ mètre linéaire
Égout pluvial: Incluant EAE	Règlement 540-04 – évaluation Règlement 540-04 – frontage	0,0767\$/100\$ d'évaluation 3,769\$/ mètre linéaire
Égout pluvial : Incluant EAE	Règlement 556-05 – évaluation Règlement 556-05 – frontage	0.0766\$/100\$ d'évaluation 3.6867\$/ mètre linéaire
Égout pluvial : Incluant EAE	Règlement 580-06 – évaluation Règlement 580-06 – frontage	0.0686\$/100\$ d'évaluation 3.4337\$/ mètre linéaire
Égout pluvial : Incluant EAE	Règlement 582-06 – évaluation Règlement 582-06 – frontage	0.046\$/100\$ d'évaluation 3.3374\$/ mètre linéaire
Canalisation	arrières lots rue Cagou R480-01 (8 de 10)	56.39\$/ immeuble
Canalisation	arrières lots Brion (R558-05) (4 de 20)	Éval. 0.033\$/100\$d'évaluation
Canalisation	arrières lots Brion (R558-05) (4 de 20)	Frontage 3.6253\$/mètre linéaire
Canalisation	arrières lots Alain (R566-05) (4 de 20) Incluant les EAE	344.83\$/ immeuble
Taxes pour les pavages	Sur l'étendue en front des biens-fonds imposables situés: incluant les EAE	
	rue de l'Église (sud) (règlement 411-98)	0.4482\$/mètre linéaire
Règlement 610-08	Luminaire section A annexe B	59,78\$ / immeuble
	Bordure de rue section C annexe D	54,78\$ / immeuble
Bordure de rue section D annexe E		33,71\$ / logement et commerce
Règlement 611-08	Bordures et trottoirs de béton	93.74\$ / immeuble
Règlement 625-09	Trottoirs de béton et luminaires de rues	15,05\$/mètre linéaire

ARTICLE 2

PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Le compte de taxe qui excédera 300.00\$ sera payable en quatre versements égaux pour ceux qui le désirent.

Le premier versement sera exigible au plus tard le trentième (30e) jour suivant la date d'envoi du compte. Le deuxième versement sera exigible au plus tard le 3 mai 2010.

Le troisième versement sera exigible au plus tard le 5 juillet 2010. Le quatrième versement sera exigible au plus tard le 4 octobre 2010.

ARTICLE 3

COURS D'EAU

Pour pourvoir au financement d'une partie des travaux qui seront effectués dans les cours d'eau pendant la prochaine année financière, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur chaque unité d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation **incluant les EAE** une taxe ou compensation de 7.\$. Dans le cas où la répartition du coût des travaux exécutés dans un cours d'eau excède 7.\$ pour une unité d'évaluation, seul l'excédent de 8.\$ et plus (donc quote part de 15.\$ et plus) sera facturé aux propriétaires, la différence étant financée par le fonds général de la municipalité.

ARTICLE 4

BACS ROULANTS

Matières recyclables

Pour se procurer un bac roulant pour la collecte des matières recyclables, des frais de 75.\$ seront exigés pour l'achat d'un bac roulant au cours de l'année 2010, incluant les EAE.

Matières résiduelles

Pour se procurer un bac roulant pour la collecte des matières résiduelles, des frais de 75.\$ seront exigés pour cet achat au cours de l'année 2010, **incluant les EAE**.

ARTICLE 5

TARIFS POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX

ENTRÉES D'EAU STANDARD

Le coût pour une entrée d'eau standard de 19mm à 25mm, incluant le compteur, est établi à 2,000.00\$, **incluant les EAE** payable en entier lors de l'émission du permis de construction.

Le tarif pour la fourniture d'un compteur seulement est de 350.00\$ taxes incluses, **incluant les EAE**.

BRANCHEMENT D'ÉGOUT STANDARD.

Le coût pour un branchement d'égout standard de 150 mm, est établi à 2,000.\$, **incluant les EAE** payable en entier lors de la demande.

LOCATION DE SALLES

Pour des événements à caractère privé, la salle municipale, 1444 rue Principale, est louée au coût de 100.\$ plus taxes pour une période d'utilisation de 12 heures consécutives. Pour toute heure supplémentaire le tarif est fixé à 15.\$ l'heure supplémentaire, plus taxes.

Pour la location à l'heure le tarif est fixé à 20.\$ l'heure plus taxes pour une durée de deux (2) heures minimum.

Pour des événements à caractère privé, le chalet du parc Le Rocher, est loué au coût de 50.\$ plus taxes pour une période d'utilisation de 12 heures consécutives. Pour toute heure supplémentaire, le tarif est fixé à 8.\$ l'heure supplémentaire, plus taxes.

Pour la location à l'heure le tarif est fixé à 15.\$ l'heure plus taxes pour une durée de deux (2) heures minimum.

SERVICE DE CONTENEUR MUNICIPAL.

Pour déverser des matériaux secs au conteneur municipal, qui n'est disponible que pour les citoyens de la municipalité de Saint-Amable (preuve de résidence requise) les coûts suivants seront facturés :

Pour la période du 15 avril au 31 octobre :

Coffre de voiture (1 m ³) :	8.\$
Camionnette ou petite remorque (entre 1 à 2 m ³) :	12.\$
Grosse remorque ou autres (entre 2 à 3 m ³) :	25.\$

Pour la période du 1^{er} novembre au 14 avril :

Coffre de voiture (1 m ³) :	12.\$
Camionnette ou petite remorque (entre 1 à 2 m ³) :	18.\$
Grosse remorque ou autres (entre 2 à 3 m ³) :	37.\$

PERMIS DE BRÛLAGE

Les contribuables qui désirent faire brûler sur leur terrain des branches, feuilles, herbes, morceaux de bois, rebuts de jardinage, doivent obtenir un permis, au préalable, du garde-feu municipal. Aucun coût n'est facturé pour le permis.

BIBLIOTHÈQUE

Frais d'abonnement

<u>Résidant</u>		<u>Non résidant</u>	
Adulte	3.00\$/an	Adulte:	25.00\$ /an
Moins de 18 ans:	1.50\$/an	Moins de 18 ans:	15.00\$/an

Une preuve d'identification est obligatoire.

PONCEAU

Pour changer ou réparer un ponceau, **incluant les EAE**: 100.\$ par section de 20 pieds pour défrayer le coût de la machinerie et main d'oeuvre + le prix du ponceau et des matériaux, en fonction de la facture des fournisseurs.

10% EN PARC

Les 10% pour parc dû en argent devront être payé sous forme de dépôt au moment de la demande de subdivision. Un réajustement sera facturé ou crédité lors de l'émission du certificat en fonction des valeurs réelles.

DÉPÔT DE GARANTIE POUR SERVICES EXISTANTS

Un dépôt de 250.\$, remboursable à la fin des travaux, sera exigé du propriétaire demandeur de permis afin de garantir l'état et la préservation des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) contre tous dommages causés par le propriétaire ou des tiers durant le période de construction.

Ce dépôt de 250.\$ servira également à garantir l'installation d'un lampadaire résidentiel tel que prévu au règlement 534-04.

Le formulaire ci-joint, intitulé "responsabilités du propriétaire", fait partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 6

Le taux d'intérêt sur tout compte passé dû sera de 8% l'an et une pénalité de 5% sera ajoutée.

ARTICLE 7

Le règlement 633-09 entrera en vigueur selon la loi.

443-12-09 INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'autoriser l'inscription de monsieur le maire François Gamache aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec, qui se tiendra à Québec les 13, 14, et 15 mai 2009, au coût de 840.\$ par personne plus taxes.

Les frais d'inscription, d'hébergement et de transport seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

444-12-09 NOMINATION DE MADAME MONIQUE SAVARD AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de nommer madame Monique Savard à siéger comme conseillère et membre au comité consultatif d'urbanisme.

445-12-09 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Hugo Fontaine, 301, rue Des Chênes : S'informe de divers points à l'ordre du jour.

446-12-09 LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:40 heures, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de décembre 2009.